



**MILLENNIUM**  
CHALLENGE ACCOUNT  
**SENEGAL II**

## **BULLETIN QUESTIONS / REPONSES N°1**

**Réf : MCA2/2022/COMPACT/CB/NE02/W03** : DAO Conception détaillée, fourniture, installation et mise en service des câbles souterrains 225 kV Kounoune Patte d'oie et Kounoune Cap des Biches

**Réf : MCA2/2022/COMPACT/CB/NE09/W04** : DAO Conception détaillée, fourniture, installation et mise en service des câbles sous-marins 225 kV Cap des Biches - Bel Air

**Réf : MCA2/2022/COMPACT/CB/NE03/W05** : DAO Conception détaillée, installation et mise en service de postes AIS et GIS

**Date : 30 Août 2022**

<b>N°</b>	<b>Question posée par une Entreprise</b>	<b>Réponse de MCA Sénégal II</b>
<b>1</b>	<p>Dans le cadre de la participation à la soumission des projets cités en objet, en ce qui concerne les critères d'éligibilité, nous avons l'honneur de vous solliciter un éclaircissement ci-dessous:</p> <p><b>Est-ce que une entreprise qui appartient 100% à l'Etat est éligible à soumissionner audits projets?</b></p>	<p>Tel qu'il est indiqué à la clause IS 5.5 des DAO « Les Entreprises publiques (ou « GOE » en anglais) ne sont pas autorisées à soumettre des offres pour des contrats de fourniture de biens (qui comprennent les contrats pour la fourniture et l'installation de systèmes d'information) ou de travaux financés par la MCC. Une Entreprise publique a) ne peut pas être partie à un contrat de fourniture de biens ou de travaux financé par la MCC et attribué à la suite d'un appel d'offres concurrentiel ouvert ou restreint, d'une passation de marché par entente directe ou de la sélection d'un fournisseur unique ; et b) ne peut pas être préqualifiée ou présélectionnée pour un contrat financé par la MCC et devant être attribué par ces méthodes. Cette interdiction ne s'applique pas aux unités en régie appartenant au gouvernement du pays de l'Entité MCA ou par des établissements d'enseignement et centres de recherche du secteur public, par des entités statistiques ou cartographiques, ou par d'autres structures techniques du secteur public qui n'ont pas été constituées principalement à des fins commerciales, ou pour lesquelles une dérogation a été accordée par la MCC conformément à la Partie 7 des <i>Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC</i>. Tous les Soumissionnaires doivent certifier leur statut dans le cadre de la soumission de leur Offre »</p>